DÉCLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION SPECIAL DU SIAE

Le 06 octobre 2026

Monsieur le directeur, Mesdames, Messieurs

La situation géopolitique actuelle continue d'influencer substantiellement les orientations stratégiques de défense, les agents relevant du périmètre de cette instance en subissent les effets. Pour la CFDT, cette dernière instance de la mandature permet de faire le bilan que nous portons collectivement, et de souligner nos revendications en faveur des personnels civils, composante entière de la communauté professionnelle de défense.

Ce bilan s'inscrit dans un contexte de crises successives majeures, après celle des Gilets Jaunes et celle du COVID, crises qui ont durablement changé les rapports dans la société et ont, un temps, mis en lumière ces travailleurs de l'ombre, les travailleurs essentiels. La nouvelle mandature à la suite des élections professionnelles a été l'opportunité de changer nos rapports au travail, jusque dans le dialogue social, mais les employeurs sont-ils allés jusqu'au bout de l'exercice ? Aujourd'hui encore, des inégalités persistent.

La guerre en Ukraine, déclenchée brutalement en février 2022, a significativement influencé les doctrines d'emploi de la force en Europe, des orientations stratégiques et opérationnelles à l'augmentation des budgets pour la défense. Le corollaire budgétaire, lui, est à contresens des nécessités sociales : pour défendre une société, il faut aussi une société forte à défendre. Salaires indigents pour les agents public de niveau III, réforme délétère des retraites, perspectives salariales bouchées, conditions de travail inégales, absence d'anticipation aux changements climatiques, secteur de la santé fragilisé, précarisation, mutations du travail et transformations au pas de charge restent des sujets de préoccupation majeurs pour les agents de ce ministère.

Concernant la question du pouvoir d'achat et de l'attractivité des rémunérations au SIAé ; alors que l'inflation ne cesse d'augmenter, la valeur du point d'indice est gelée depuis juillet 2023. Cela participe à dégrader considérablement le pouvoir d'achat et la qualité de vie des agents du ministère notamment les ouvriers d'état

Cfdt: DÉFENSE

DÉCLARATION LIMINAIRE

dont le salaire est indexé depuis 2016 sur l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique, alors que les salaires de la métallurgie continuent de faire l'objet de négociations et de revalorisations.

Cette situation pose un véritable problème pour un service industriel comme le SIAé, qui doit aujourd'hui recruter et fidéliser des compétences techniques dans un secteur où la concurrence avec le privé est directe. Alors que le SIAé est appelé à monter en puissance pour répondre aux enjeux de la haute intensité et aux besoins croissants de maintien en condition opérationnelle de nos aéronefs, nous ne pouvons pas demander toujours davantage aux personnels en termes de compétences, de disponibilité et d'engagement, tout en laissant leur rémunération décrocher par rapport à leur secteur professionnel.

La montée en puissance du SIAé ne pourra se faire durablement sans des personnels qualifiés, reconnus et justement rémunérés. La haute intensité ne doit pas se traduire par une intensification du travail et une perte de pouvoir d'achat pour les agents.

Nous savons que vous n'avez pas la possibilité de dégeler le point d'indice pour les fonctionnaires ni modifier le mécanisme national d'indexation du bordereau des ouvriers de l'État mais c'est précisément parce que ce sujet dépasse le niveau local qu'il nous semble nécessaire que vous le portiez auprès du ministère et que ce dernier engage une réflexion sur la rémunération de ses agents.

Pour nous, la reconnaissance du caractère stratégique du SIAé et de son rôle dans la préparation à la haute intensité doit aussi se traduire concrètement dans la rémunération de celles et ceux qui font vivre quotidiennement cet outil industriel incontournable pour le MCO des aéronefs militaires.

La CFDT vous remercie pour votre écoute

Paris, le 6 octobre 2026